

PROGRAMME DE FORMATION - BILAN DE COMPETENCES 18h

Objectifs :

Le bilan de compétences permet d'analyser ses aptitudes et ses motivations, ses compétences personnelles et professionnelles ; définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ; utiliser en toute autonomie ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Public :

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne, salarié du privé ou du public, travailleur indépendant ou demandeur d'emploi.

Prérequis :

Aucun

Déroulement :

Conformément aux articles R6313-4 à R6313-8 et au décret N°2018-1330 du 23 décembre 2018 –art. 2 le bilan de compétences comprend 3 phases :

1. Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2. Une phase d'investigation portant sur :

- a) Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Découverte des valeurs, des aspirations, centres d'intérêts et personnalité,
 - Définition des besoins et des motivations
- b) Analyse des compétences et élaboration du projet :
 - Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
 - Analyse métier /marché et recherches documentaires :
 - Définition du projet et du plan d'action.

3. Une phase de conclusions permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

A l'issue de la troisième phase, les résultats détaillés sont présentés au bénéficiaire, ainsi qu'un document de synthèse. Ces informations deviennent la propriété du bénéficiaire et ne peuvent être communiquées à un tiers qu'avec son accord.

Moyens et modalités pédagogiques :

1. Livrets d'accompagnements VIAVENIR,
2. Tests psychométriques spécialisés,
3. Questionnaires d'autoévaluations,
4. Mise à disposition d'outils de recherche documentaire
5. Enquêtes-métiers,
6. Synthèse du Bilan
7. Outil de visioconférence (Teams ou Zoom par exemple)
8. Matériel adapté (ordinateur, écran, imprimante, wifi)

Le bilan de compétences se déroule (en présentiel et/ou en distanciel) sur 8 à 12 semaines avec le même consultant tout au long de l'accompagnement.

Modalité d'évaluation et suivi des résultats :

- Synthèse du bilan de compétences
- Attestation de présence,
- Questionnaire de satisfaction et d'évaluation permettant d'évaluer les apports de la formation,

Six mois après la remise de la synthèse, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur son projet au cours d'un entretien (physique, téléphonique) ou par l'envoi par mail d'un questionnaire.

Conditions de réalisation de la formation à distance

- Moyens d'organisation de la formation à distance

La formation à distance (asynchrone) repose sur des livrets d'accompagnement transmis par le consultant (par mail ou remise en mains propres) après chaque entretien. Ces livrets comprennent des QCM, des test et exercices à réaliser pour l'entretien suivant. Le consultant valide avec le bénéficiaire de la compréhension du travail à effectuer. Le nombre de livrets d'accompagnement varie selon la formule choisie.

- Accompagnement et assistance technique et pédagogique

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que celui qui réalise le bilan de compétences. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le (la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h.

En cas d'impossibilité à joindre le (la) formateur(trice) et passé ce délai, le(a) bénéficiaire peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil.

Durée : 18 heures

Dont 12 heures d'entretiens individuels et 8 heures de formation Asynchrone

Profil du formateur :

Consultant en bilan de compétences habilité aux tests psychométriques.

Délais d'accès à la formation :

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (net de TVA) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Accessibilité :

La prestation est ouverte à tout. Pour les personnes en situation de handicap, les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Quand l'accès aux locaux n'est pas possible, une solution est systématiquement recherchée. En dernier recours et avec l'acceptation du (de la) bénéficiaire, la formation pourra être réalisée entièrement à distance (en distanciel synchrone). En cas de nécessité d'adaptation des supports, la référente handicap mobilisera les dispositifs d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation autant que nécessaire.

Modalités de financements :

CPF via moncompteformation.gouv.fr

Financement personnel

Plan de développement des compétences (OPCO, employeurs ...)

Pôle emploi (AIF)

Autres (AGEFIPH, CARSAT, etc.)

Tarif : 1200 € net de TVA

Méthodes d'évaluation :

Questionnaire de satisfaction et d'évaluation des connaissances

Document délivré à l'issue du bilan de compétences :

Un document de synthèse et un certificat de réalisation seront délivrés au bénéficiaire du bilan de compétences.

Coordonnées de l'organisme de formation – VIAVENIR

Le numéro SIRET de l'organisme de formation est le 904 046 927.

Le siège social est situé 27 Allée Bellevue – 17620 Saint-Agnant.

Contact : 06.61.98.28.44 ou 06.78.29.60.63.

Email : contact@viavenir.fr

Les consultants de ViAvenir s'engagent, à l'égard des bénéficiaires de bilan de compétences, à respecter les principes suivants :

Respect des personnes

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

Clarification de la demande

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche. Le Bilan est réalisé à la demande du bénéficiaire et nécessite son adhésion.

Engagement réciproque

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre. Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable. Contractualiser l'ensemble de la prestation.

Développement d'un processus d'accompagnement

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

Confidentialité

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus. Recevoir les personnes dans des locaux permettant d'assurer la confidentialité des échanges.

Pour l'application de ses principes les droits et devoirs du conseiller sont les suivants :

Professionalisme

Entretenir sa veille professionnelle par un perfectionnement continu et une auto-formation. Mettre à jour ses méthodes, ses outils, et sa connaissance de l'environnement socio-économique. S'engager en supervision, en échanges de pratiques, ...

Positionnement

Être centré sur la sphère professionnelle, en se positionnant à l'articulation des champs sociaux, économiques, psychologiques.

Indépendance

Se donner la possibilité de refuser des missions qui porteraient atteinte à l'indépendance professionnelle, que ce soit pour des raisons de compétence ou d'éthique. Avoir conscience des limites de son champ d'intervention.

Indicateurs de résultats

- 1) **23** bilans de compétences réalisés
- 2) **100%** de taux de réalisation des bilans
- 3) **16** enquêtes métiers réalisées
- 4) Taux de satisfaction global des bénéficiaires : **95%**
- 5) Taux de satisfaction du niveau d'expertise du Formateur / Consultant : **98%**
- 6) Taux de satisfaction du contenu des supports pédagogiques : **96%**
- 7) **Taux de recommandation de ViAvenir : 100%**
- 8) Taux de proposition des entretiens de suivi à 6 mois : **100%**
- 9) Taux de réalisation/retour des entretiens de suivi à 6 mois : Résultats présentés fin 2023